



Corporation du Village of Casselman

751, rue St-Jean, CP 710

Casselman, ON KOA 1M0

Té: 613-764-3139

Télocopieur: 613-764-5709

www.casselman.ca

ENREGISTREMENT D'UNE PLAINTE DE RÈGLEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ

La municipalité a des règlements qu'il est permis de faire respecter en vertu de la Loi sur les municipalités:

- Normes d'entretien des propriétés
- Contrôle des chiens
- Bruit
- Abandon de déchets
- Prévention des incendies
- Bâtiment et construction
- Enseignes
- Zonage
- Piscines
- Environnement sans fumée
- Stationnement dans les rues

Pour déposer une plainte auprès de la municipalité au sujet d'une infraction perçue sur l'un des règlements ci-dessus, vous devez remplir le **FORMULAIRE DE PLAINTE**.

L'information sur le formulaire doit être complétée intégralement, ainsi que toute information que vous souhaitez associer à l'officier des règlements municipaux. La plainte doit être signée et datée. L'information contenue dans le formulaire est conservée confidentielle, mais si le dossier est déposé pour un procès, la plainte fera partie de la preuve de divulgation requise et sera mise à la disposition des tribunaux sur demande.

Une fois que vous avez déposé la plainte, l'officier enquêtera sur la question. Si une infraction est constatée, la personne responsable en vertu du règlement municipal sera avisée et administrée dans la plupart des cas entre 5 et 21 jours pour se conformer au règlement. La personne qui dépose la plainte sera également informée par écrit l'avisant de l'infraction au règlement et une lettre sera envoyée à la personne responsable.

Si la personne responsable de l'infraction ne se conforme pas dans les délais impartis, la question peut être portée devant les tribunaux provinciaux pour infractions pour les poursuites judiciaires. Soyez avisés qu'en raison des délais dans le système de la Cour, le processus peut prendre plusieurs mois avant qu'il ne soit entendu.

Si vous avez des questions sur ce processus, veuillez communiquer avec le soussigné.

Agent de réglementation
613-764-3139, poste 527
snahimana@casselman.ca



Corporation du Village of Casselman
751, rue St-Jean, CP 710
Casselman, ON KOA 1M0
Tél: 613-764-3139
Télécopieur: 613-764-5709
www.casselman.ca

FORMULAIRE DE PLAINTE

Nom de la personne qui dépose la plainte:	
Adresse:	Date:
	Heure:
	No de tél:
	Autres:
Description de la plainte:	
Signature:	
Veuillez indiquer l'emplacement du problème présumé:	
Le problème s'est produit le: Veillez noter que la confidentialité est respectée, par contre soyez informés que dans le cas où l'affaire est déposée à la Cour, vous pourriez être invités à comparaître comme témoin pour la Municipalité.	
Sulvi:	BUREAU
	No Dossier
Plainte reçue par:	Date: